

Juillet 2020

La CGT du CHU de Clermont Ferrand s'oppose avec force à toute mesure issue du « Ségur de la santé » qui entérinerait la privatisation rampante de l'Hôpital Public.

**Aucune confiance en ce gouvernement !
Assez de mensonges, assez d'imposture,
Des actes ! La CGT revendique**

- 300 € d'augmentation,
 - 1500 € pour tous (prime Covid)
 - Dégel du point d'indice,
 - Des effectifs et des lits !
 - **Reconnaissance de la maladie imputable au Covid.**
- Pourquoi :**

Le vendredi 19 Juin un document de 6 pages intitulé : « **projet d'accord relatif aux personnels non médicaux ; refonder le service public hospitalier ; revaloriser les carrières et les rémunérations et transformer les environnements de travail.** » a été remis au Ségur (nom de l'avenue de Ségur, où se situe le Ministère des Solidarités et de la Santé) aux fédérations syndicales par la représentante du Ministre, Nicole Notat, ex secrétaire de la CFDT.



Le mercredi 24 Juin, Mr Véran, a indiqué **que l'enveloppe** chargée de couvrir les mesures contenues dans le document, **serait de 6 milliards d'€ seulement.**

A la demande des organisations syndicales, **il a précisé le périmètre** de ce projet d'accord à six milliards d'euros : **les personnels de la Fonction Publique Hospitalière, ceux du secteur social et médico-social, ainsi que les personnels du secteur Privé tant associatif que commercial.**

Le syndicat CGT du CHU vous donne une première analyse de ce document.

Le gouvernement va faire cadeau d'une partie **des six milliards aux propriétaires des cliniques privées** sous la forme de dégrèvements des charges sociales, il s'agit de l'argent de la Sécurité Sociale, afin que ceux-ci s'engagent à augmenter les salaires de nos collègues du Privé. Les salaires dans le Privé sont négociés entre les patrons des établissements privés et les représentants des personnels, dans le cadre de conventions collectives et d'accords d'entreprises.

Dire que l'Etat va payer, via la Sécurité Sociale, **cela veut dire que l'Etat donne de l'argent aux employeurs pas aux employés**, vont-ils le reverser à leur personnel ?

En introduisant pour la première fois dans une négociation salariale de la Fonction Publique le périmètre du Privé, MACRON-VERAN, tentent d'exacerber la division entre le Public et le Privé ! Ils méritent tout autant que nous Public, une augmentation. Des dégrèvements de charges sociales il y en a déjà pour près de 50 Milliards d'€ par an. Les grands groupes financiers (assurances, banques, laboratoires...) qui sont propriétaires des

cliniques privées font jusqu'à **30% de marge par an ! Ils distribuent des centaines de millions de dividendes à leurs actionnaires.**

Ils ont tout l'argent nécessaire pour payer des augmentations à leur Personnel. En affirmant que ce serait à l'Etat de le faire, **le gouvernement nous ment et fait un cadeau aux grands groupes financiers.**

La manifestation des hospitaliers du 16 juin 2020 fut un succès indéniable et a démontré la mobilisation des personnels malgré les obstacles multiples au droit de grève.

Les « fuites » sur d'hypothétiques accords ne servent qu'à désamorcer la colère des hospitaliers en laissant croire que le problème serait réglé sur une proposition qui reste soumise à un vote en fin d'année, autant dire **sans garantie.**

D'après ces même « fuites », le gouvernement tente de créer une discrimination entre les différentes catégories de personnels non médicaux en introduisant une **« majoration supplémentaire en faveur des personnels soignants et médico-techniques »** et par une **« révision » des grilles de salaires des aides-soignantes et des infirmières, pour laquelle « un groupe de travail sera mis en place ».**

Il s'agit de créer la division au sein d'un personnel hospitalier qui défilait uni lors des manifestations des 16 et 30 juin.

Ce serait aussi le début de **l'abandon des grilles indiciaires garantissant l'égalité de traitement dans la fonction publique**, afin d'accélérer **la privatisation de l'Hôpital Public.** Le gouvernement propose également de **« faire converger les grilles des corps infirmiers vers la grille de type de la catégorie A »**, signant **l'abandon forcé de la pénibilité** pour les IDE restés en **catégorie B.** Il en sera de même pour les **AS** s'ils passent en **Cat B, perte de la Catégorie Active.**

Sous prétexte d'une meilleure lisibilité des primes, le gouvernement macron réintroduit le **« bonus individuel versé »** qui **« tiendra compte des résultats de l'évaluation professionnelle annuelle »** de l'agent. **Revoici la prime au mérite !**

D'ailleurs, les revendications des personnels hospitaliers ne se limitent pas à des hausses de salaires mais bien à un ensemble de mesures telles que **l'augmentation des effectifs et la réouverture des lits** qui ont cruellement fait défaut pendant cette crise sanitaire. Mais des embauches, **le Ségur de la santé n'en parle pas !** Et pendant ce temps, les **suppressions de postes continuent au CHU !**

Pour pallier les sous-effectifs, le gouvernement macron propose **« le développement de projets pilotes permettant aux établissements de mettre en œuvre de nouvelles organisations de travail »** adaptées aux besoins des services, **« garantissant le bon fonctionnement du service ».** C'est la porte ouverte aux **alternances jour/nuit et aux 12h imposées. Au CHU la direction envisage de mettre en place des plannings en 12 semaines, avec comme incidence, 5 à 7 semaines de travail avec 1 repos coupes.** Le gouvernement macron propose même la **« contractualisation sur la réalisation d'un quota annuel d'heures supplémentaires »** c'est-à-dire que les agents seraient tenus de réaliser ces heures supplémentaires, qu'ils le veuillent ou non, et ils n'auraient pas non plus le choix des dates ni des services !

**Allo CGT : GM, CMP : 51.864, 51.865 ; NHE : 50.400 ;
L. Michel : 51.803
cgt@chu-clermontferrand.fr**